

CH@RTE INTERNET

Ce dossier appartient à

Informations aux parents

Chers parents,

Vous savez sans doute que toutes les écoles de notre canton sont reliées à Internet et que les élèves réalisent des travaux de publication et de recherche grâce à ce moyen de communication. Le PER définit comme une compétence clé la capacité d'utiliser les médias, les images, les technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages, à condition de réfléchir aux risques qui vont de pair avec l'utilisation de ces outils.

La charte que vous trouverez dans ce livret est l'aboutissement d'un travail de réflexion et de prévention. Nous vous invitons à vous joindre à cette démarche de sensibilisation en signant avec votre enfant ce document chaque début d'année scolaire et espérons que cette charte facilitera aussi une discussion sur l'utilisation d'internet à la maison.

Dès la 5H, chaque enfant recevra une adresse mail ainsi qu'un mot de passe. Différents accès lui seront proposés. Des séquences obligatoires seront réalisées en classe afin d'obtenir l'accès.

Les enseignant(e)s ainsi que la direction de l'école s'engagent en cas de non-respect à vous prévenir et à trouver ensemble des mesures adaptées à la situation.

Les enseignantes et la direction de l'école de Misery-Courtion

Principe 1 – Accès pour l'utilisation d'Internet à l'école

• À l'école, l'accès à Internet est, en principe, réservé aux projets et travaux scolaires. Je demande l'autorisation à mon enseignant-e pour d'autres usages.



Principe 2 – Téléchargements et achats interdits

• À l'école, je ne télécharge pas de jeux, de logiciels ou de musique. Je ne fais pas d'achats en ligne.



maret - for fri-tic

<u>Principe 3 – Recherche, information et désinformation</u>

• Tout ce que je trouve sur Internet n'est pas forcément vrai ou à jour.



Principe 4 – Contenus illicites et choquants

• Lorsque je découvre des contenus choquants sur Internet, j'en parle à un adulte de confiance.



<u>Principe 5 – Messageries / Communication</u>

• J'utilise les outils de communication de manière responsable : je respecte les règles de bienséance et je n'ouvre pas les courriels avec des documents joints d'un expéditeur inconnu.



<u>Principe 6 – Protection des informations personnelles</u>

• Je ne révèle pas mes informations personnelles ni celles de mes amis (nom, numéro de téléphone, adresse de courriel, photo, vidéo) à des personnes que je rencontre dans l'environnement Internet.



Principe 7 - Droit d'auteur

• De nombreux éléments présents sur Internet sont protégés par le droit d'auteur ; je ne peux pas en disposer librement.



Principe 8 – Plagiat

• Lorsque je publie des informations sur Internet, je cite les sources des images et des textes que j'utilise ou bien je produis mes propres documents.



Principe 9 - Tact et dignité contre la discrimination

 Je ne peux pas publier des injures, des propos racistes ou diffamatoires ou de la pornographie sur des sites, les réseaux sociaux, des forums, livres d'or ou commentaires de blogs ou encore par le biais du téléphone portable. La diffusion et le stockage de telles données sont également prohibés.



Principe 10 - Cyber-harcèlement

• Si je suis harcelé-e par le biais des réseaux (injures, humiliations, menaces, exclusion...), j'en parle à un adulte de confiance. Le cyber-harcèlement est punissable par la loi.



Principe 11 - Mots de passe

Je garde mes mots de passe pour moi, ils sont comme les clés de ma maison.



Principe 12 - Publication (photos/vidéos sur Internet)

• La publication de photos ou de vidéos de personnes sur Internet ne peut se faire qu'avec leur accord ; les noms d'élèves ne peuvent en aucun cas figurer avec leur photo sur un site scolaire.



Principe 13 - Publication (plateformes scolaires)

 Je n'ai pas le droit de publier du contenu sur le site de ma classe ou de mon école sans l'autorisation des enseignant-e-s. Je ne modifie pas le travail réalisé par mes camarades sans leur accord.



<u>Principe 14 – Identité numérique</u>

 Ce que je dis ou fais dans la cour ne dure qu'un instant ; ce que je dis ou fais sur Internet constitue au fil du temps mon "identité numérique" et risque de durer pour toujours.



<u>Signatures</u>

1H	Enfant			
	Parents		Date :	
	Enseignant (e)		Date :	
2H	Enfant		Date :	
	Parents			
	Enseignant (e)		Date :	
			,	
3H	Enfant		Date :	
	Parents			
	Enseignant (e)		Date :	
4H	Enfant			
	Parents		Date :	
	Enseignant (e)		Date :	
5H	Enfant		Date :	
	Parents			
	Enseignant (e)		Date :	
			1	
6H	Enfant		Data:	
	Parents		Date :	
	Enseignant (e)		Date :	
7H	Enfant		Date :	
	Parents			
	Enseignant (e)		Date :	
8H	Enfant		Date :	
	Parents			
	Enseignant (e)		Date :	